

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigrance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : [ffjpp.siege@petanque.fr](mailto:ffjpp.siege@petanque.fr)



## COMITE

## DIRECTEUR

Réunion du 20 et 21 avril 2019

(Cette réunion s'est tenue à AJACCIO le samedi 20 avril de 08h30 à 19h30 et le dimanche 21 de 8H30 à 19H30)

**Étaient présents** : Mmes BAJOLLET, NOEL, TROUBAT, VEROLA, VIGUIE, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROUGIER, STIRMEL et VAISSIERE.

**Étaient excusés** : Mme PAUGAM, MM. DESMULIE, ROBERT et SCHMITT.

**Y participaient** : MM. GRANDE, Directeur Administratif & Financier, PERONNET, Directeur Technique National et DUTERME, CTFN en charge du développement.

## **I. OUVERTURE :**

**Nous remercions** l'ensemble des dirigeants Corses pour leur aimable accueil du Comité Directeur ici à AJACCIO.

**Souvenir** : pour donner suite à l'aimable invitation du Président du club, j'ai assisté au 1<sup>er</sup> Challenge Michel DESBOIS organisé par son club « La Pétanque des Carrés » à ANNECY-LE-VIEUX (74). Un concours émouvant pour lequel le club a dû refuser grand nombre d'équipes.

**La nouvelle gouvernance du sport** nous bouleverse très vite et représente pour nous satisfactions, travail intensifié et malheureusement aussi des inquiétudes. Notre reconnaissance de **fédération pilote pour la déclinaison des projets sportifs fédéraux (PSF)** est aussi celle de notre Projet Sportif lui-même dont la mise en application représente l'outil de base, la clé de voûte, du développement de nos sports pétanque et jeu provençal. Nous verrons plus loin la « **charge de travail** » qui nous revient pour assurer cette mission dans le cadre de la répartition des fonds du **CNDS**. Plus que jamais au vu des nombreuses et importantes réformes déjà entamées, et celles qu'il va impliquer, nous aurons à communiquer et expliquer beaucoup mais surtout à tous être solidaires des décisions et mises en application qui en découlent.

**Le sport n'échappe pas à l'évolution de la société** : et nos sports, comme l'ensemble du mouvement sportif, entrent dans une « **nouvelle dimension** » reposant sur des axes et orientations données par la nouvelle gouvernance du sport, développés par après, qui vont bousculer bien des habitudes et auront à faire face à la « résistance au changement », la nôtre déjà, et celle de nos dirigeants et nos pratiquants.

**Cadres Techniques (CTS)** – Extrait de presse - Ce que prépare le Ministère des Sports pour les CTS. La demande de Matignon à son ministère, en septembre 2018, de **supprimer 1 600 postes d'ici à 2022 en ciblant ces cadres d'État**, spécificité et rouage du modèle sportif français, fait que le monde du sport hexagonal s'inquiète. Une « lettre blanche » du ministère des sports, que s'est procuré *Le Monde*, et confirmant des informations du *Parisien*, dévoile le futur de ces « chevilles ouvrières du sport français », comme ces cadres sportifs sont souvent qualifiés : **ils devront passer progressivement, et sur la base du volontariat, sous la tutelle des différentes fédérations d'ici à 2025, leur détachement devenant ensuite obligatoire.** « **La réforme que j'engage va vers une plus grande autonomie des fédérations et une plus grande responsabilité des résultats sportifs qu'elles mettent en place** » a synthétisé Roxana Maracineanu.

Le projet prévoit que les « fédérations pilotes » pourront bénéficier de « modalités de compensation particulières au moins pour la première période de 5 ans ». Plusieurs candidates se sont fait connaître, selon le ministère, qui, à ce stade, n'en dévoile pas l'identité. D'autres fédérations, de sports moins médiatiques et moins à même d'attirer des sponsors, redoutent de ne pouvoir faire face à ces nouvelles dépenses. **Une compensation « pondérée en fonction de critères d'autonomie financière des fédérations » est prévue par le ministère et sera versée jusqu'en 2025.**

*Sur proposition de notre Président il est procédé à un vote avant la rencontre qu'il doit avoir entre Fédérations Non Olympiques et la Ministre des Sports le Lundi 29 Avril 2019 10 :30 au CNOSF.*

**Décision : le Comité Directeur se prononce à l'unanimité pour la conservation des CTS dans leur statut actuel.**

## **II. APPROBATION du DERNIER COMPTE-RENDU :**

- CR de février 2019 (page 5 - 2eme tiret), nous supprimons « girls légèrement vêtues portant les affiches de scores » qui ne concerne pas QB. Pour la protection des marques de QB (voir sous conventions).

CNC : page 6 du conseil national remplacer il faut remplacer « CNC jeunes et vétérans » par Open et Féminines les 22 au 24 Novembre 19 à St YRIEIX.

- CR Conseil National sous la Commission du Jeu Provençal de Février 2019 : remplacer « faire disputer la première partie OBLIGATOIREMMENT en 13 points dans les concours en ED » par « les parties se jouent en 13 points avec possibilité de les faire disputer jusqu'aux quarts de finale en 11 points. »

*(Le compte-rendu est adopté à l'unanimité)*

## **III. ORGANIGRAMME FEDERAL (commissions) :**

L'organigramme a été mis à jour en fonction de l'évolution de la nouvelle gouvernance du sport, avec la création de la commission de répartition des fonds CNDS, et la composition de l'une ou l'autre commission. Il est consultable sur le site de la FFPJP.

## **IV. CENTRE NATIONAL DE FORMATION F.F.P.J.P. (C.N.F)**

**Selon son Règlement Administratif - Article 2 :** Le Comité de Direction du Centre de Formation doit être mis à jour. Composé de 5 membres dont le Président de la F.F.P.J.P., les 2 membres issus du Comité Directeur de la F.F.P.J.P. désignés sont Patrick GRIGNON et Véronique BAJOLLET. Pour les 2 Présidents de Régions de la F.F.P.J.P. dont l'une est Lucette COSTE, il sera fait appel à candidature auprès des Présidents de Régions pour le second poste à pourvoir.

## **V. SITUATION FINANCIERE de la FFPJP (au 15 avril 2019) :**

**La situation est tout à fait conforme aux dépenses et aux recettes** à cette époque de l'année avec une trésorerie normale et des disponibilités en hausse du fait de l'encaissement des acomptes sur licences 2019 et mutations à hauteur de 98.81 %, soit 2 088 974.00 €. Il nous reste 2 comités non à jour de leur situation financière (CD 04, CD 2A). Au 12 avril, nous comptons sur GESLICO 285 249 licences, 19810 mutations internes et 3317 mutations externes. Pour 2018, nous comptons 301 444 licenciés, 15402 mutations internes et 3391 mutations externes.

**Pour les recettes**, nous avons reçu en subvention un premier versement de 85 003.20 € dans le cadre de la convention d'objectifs avec une subvention inattendue de 20 K€ pour la fiche « Accompagnement du Haut Niveau ».

**Au niveau des dépenses** de début d'année 2019, notons pour le Congrès national de TROYES une hausse de 6 K€ par rapport au budget prévu (tarif hôtelier et repas plus chers + nombre d'invités supérieurs).

**Au niveau des différentes commissions**, pas de remarques particulières. Les situations financières des commissions ou groupes de travail ont été transmises aux responsables qui devront vérifier leur situation budgétaire et éventuellement nous faire part de leurs remarques.

**Pour la trésorerie**, pour donner suite à l'accord de partenariat avec le Crédit Mutuel, nous avons ouvert de nouveaux comptes tout en clôturant les comptes auprès de la Société Générale.

**Pour les remboursements des indemnités** de championnat de France 2019, nous allons envoyer le tableau de synthèse à l'ensemble des comités suivant les indices définis en 2018.

**Concernant la demande d'indemnité kilométrique** pour passer les déplacements des arbitres de 0.30 € à 0.40 €, il s'avère, en prenant en référence l'année 2018, qu'une augmentation du budget de 9 000 € serait à prendre en compte pour le budget 2020. D'autre part, si on augmente pour l'ensemble des dirigeants, nous aurions un budget « déplacement » en hausse de 35 000 €.

**Décision** : ce point d'augmentation pour tous sera examiné en Commission Finances pour le budget 2020

#### **Demandes de subventions diverses :**

**Championnat de France triplete 2018 à STRASBOURG** : demande de 20 K€. Après l'étude de la demande et surtout de leur bilan financier 2018 où il ressort des disponibilités conséquentes, nous ne pouvons pas nous porter garant de l'ensemble des déficits de la manifestation. Les fonds propres peuvent couvrir ce déficit exceptionnel dû principalement à un prévisionnel où les recettes ont été exagérées surtout au niveau des subventions.

**Décision** : au vu du CR Financier présenté, dont les dépenses engagées correspondent au Cahier des Charges accepté par l'organisateur, le Comité Directeur ne donne pas suite favorable.

**EDUCNAUTE** : demande de 3 000€ pour sa Finale 2019. Le budget présenté paraît minimiser la partie « recettes ». D'autre part, la demande de 3 000 € est exagérée en comparaison d'un championnat de France « Jeune » où nous attribuons 4 000 € pour le France triplete par catégorie (288 joueurs) alors que la finale « Educnaute » rassemble 72 jeunes.

**Décision** : la FFPJP participera uniquement en aide en matériel pour la finale comme prévu à la convention. L'association d'Educnaute peut présenter un dossier de subvention 2019 CNDS par l'intermédiaire du club organisateur de BORGIO.

**Deux actions en faveur du handicap** : une à GY en Haute Saône : demande de 3000 à 4 000 € pour la Rencontre Nationale Handipétanque « handicapés moteurs » de Septembre et une autre demande d'une association du CD65.

**Décision** : les demandes sont à faire par le biais de dossier CNDS pour cette année 2019 par la voie club / CD. Bernadette TROUBAT étudie l'aide que pourra apporter la commission fédérale Handi.

**Audit** : un Audit Flash du Cabinet Grant Thornton - Hélène Baron BUAL Expert-comptable – commissaire aux comptes – est mandaté par le ministère des sports afin de réaliser un audit flash sur la convention d'objectifs et la convention pluriannuelle d'objectifs 2018 au sein de notre fédération aura lieu les 21 et 22 Octobre 2019. Sont concernés principalement Le Président, DTN, Trésorier, Comptable. La mission sera effectuée dans le respect des dispositions des normes professionnelles régissant les activités d'audit contractuel et des dispositions internes prises par notre Cabinet en matière d'éthique et de déontologie professionnelle, de gestion et de prévention des risques de conflits d'intérêts.

## **VI. CONVENTIONS :**

**Convention Planète Boules** : le Comité Directeur vote sa reconduction jusqu'à 2020 inclus puis le nouveau Comité Directeur élu se prononcera sur son renouvellement ou non.

**Convention cadre pour les organisateurs privés** : nous rappelons que les conditions d'octroi et de retrait de l'autorisation prévue à l'article L.331-5 du Code du Sport, délivrée par la FFPJP pour l'autorisation de manifestations de Pétanque et de Jeu Provençal, sont d'ordre public. La délivrance de ladite autorisation ressortissant des prérogatives de puissance publique dévolues à la F.F.P.J.P. en ce qu'elle est une fédération délégataire conformément aux dispositions de l'article L. 131-14 du Code du Sport.

La FFPJP a bâti le principe d'une tarification journalière à leur appliquer. Tous les organisateurs privés sont concernés sans exceptions.

Les comités départementaux et régionaux recevront un courrier dans lequel ils seront invités à nous communiquer les organisations privées qui se déroulent sur le territoire, afin qu'elles prennent contact avec la FFPJP pour obtenir un agrément.

- **QUARTERBACK** : (Masters de Pétanque, Trophée des Villes et Trophée L'Equipe). Pour donner suite à la première proposition tarifée de concession de droits d'organisation au secteur privé, Antoine BERGEY Président de QB a fait une offre inférieure à la nôtre en souhaitant l'équité pour tous les concernés et que ce soit un partenariat. A cette offre notre Président avait proposé de retirer toute aide financière fédérale qui ne se justifie plus dans cette nouvelle démarche. Le Président de QB a également précisé son souhait de construire avec la FFPJP un « projet évolutif » sur 3 ans et économiquement supportable du fait qu'il nécessite une restructuration interne de la société avec la préparation du budget relatif.
- **Convention PPF** : une entrevue entre les organisateurs de PPF et le Président Joseph CANTARELLI et Xavier GRANDE a eu lieu le Lundi 15 Avril au Siège FFPJP. Les dirigeants de PPF ont tenu à rappeler leur objectif qui est la valorisation / promotion de notre sport et des manifestations. PPF fonctionne en association loi 1901. La finale retransmise en TV comprend : les ½ - Finales H et Finale F et TT H et F. les dirigeants de PPF nous font part de la création d'une WEBTV avec 4 caméras streaming live sur FB (48 000 vues un vendredi midi lors d'un test en Coupe de France) avec l'objectif d'installer leur WEBTV sur des nationaux étapes PPF.

**Décision** : le Comité Directeur a décidé d'une nouvelle tarification à destination de tous les organisateurs privés. En cas de nouvelles discussions à venir, elles seront conduites par les personnes en charge à savoir Michel LE BOT, Michel ROBERT, Xavier GRANDE et du Président. L'objectif commun est d'arriver à la signature avant la fin de la convention.

**Mondial la Marseillaise** : les négociations sont en cours qui tiennent compte du fait qu'il s'agit d'une manifestation de masse non élitiste à l'identique de celles de notre règlement des nationaux, sans qualifications par classements spécifiques utilisant nos compétitions fédérales.

**Protection de la marque « Masters de Pétanque »** : selon la convention nous avons obligation de l'assurer et d'accompagner QB dans cette démarche de protection. La défense juridique appartient au propriétaire de la marque. La marque « Masters de Pétanque » est une marque déposée à l'INPI par Quarterback qui en est le seul propriétaire et le seul détenteur. Par conséquent, aucun organisateur sous quelque forme que ce soit, hormis Quarterback, ne peut utiliser l'appellation « Masters de Pétanque ». Nos rappels ne semblant pas suffire, des sanctions à prendre contre les contrevenants sont à l'étude.

**MASTERS QB 2019** : en réponse à la demande de désigner un délégué pour l'étape d'AGEN des 3-4 Juillet 2019 c'est Francis GARRIGUE qui l'assurera.

## **VII. RECEPTION DES DIRIGEANTS CORSE**

Les dirigeants des Comités de Corse, Gérard ORESTTI pour le Région et MM. BORELLI et ROSSI pour le 2A et 2B accompagnés par leurs adjoints ont été reçus par le Comité Directeur.

Le PDT, Patrick BORELLI du CD2A attire notre attention sur les points suivants :

- La situation financière difficile de la Corse notamment en raison des difficultés de déplacements aux CDF (*voir notre réponse sous intervention du Comité Régional ci-après*) ;
- Le souhait de la Corse d'être un exemple pour la pétanque avec une philosophie et une politique en faveur des jeunes en capacité d'apporter des pistes de réflexion ;
- Tous nos efforts demandent un écho constructif avec la FFPJP. Nous sommes toujours disponibles pour nous rencontrer et en discuter ;
- Manque d'espaces de jeux : voir p ex l'évolution récente du projet de boulodrome couvert en cours, pour lequel la municipalité d'Ajaccio met à notre disposition un terrain 6544 m2 et un couvert existant (gymnase d'un ancien collège) transformable en boulodrome 8 à 10 pistes 15x4m

**Constats** : nous ne pouvons que vous féliciter pour les actions de développement des actions en faveur des jeunes qui sont très visibles de l'intérieur fédéral et sur les réseaux sociaux. Vous êtes un exemple dans le domaine.

**Décision** : Patrick BORELLI doit nous transmettre le dossier de boulodrome d'Ajaccio dans les meilleurs délais pour que nous puissions accompagner et soutenir le projet. Pour les actions jeunes et écoles de pétanque, le CR, les 2 CD et les Clubs doivent faire leurs demandes d'aides par le biais de répartition des fonds du CNDS.

Le PDT, Gérard ORSETTI et M. ROSSI ont soulevé que la nouvelle mouture des CDF n'est pas favorable à la Corse avec un coût aggravé par rapport à la situation antérieure. En réaction à ces difficultés il a été décidé en leur AG de CR la mutualisation des moyens avec les 2 CD par une augmentation des frais de participations joueurs de 3€.

**Décision** : demande de CNDS avec inclus déplacements et actions écoles de pétanque CR et CD et écoles par les clubs. En plus la FFPJP étudiera une revalorisation de vos déplacements et aussi ceux des ultramarins. En aide de disponibilité de fonds la fédération procédera au défraiement CDF par versement anticipé en début juin.

Tenues vestimentaires : il y a eu des difficultés de trouver des tenues dans l'île notamment pour les bas identiques.

**Décision** : pas de dérogation accordée et la fédération fait la demande à UHLSPORT avec offre à tarif préférentiel (action Xavier GRANDE et Gérard ORSETTI).

Finale EDUCNAUTE de BORGIO : il n'y a pas de participation financière du CD mais uniquement du club organisateur de 4 500€. Le CD et CR Corses n'étaient pas officiellement informés.

**Décision** : EDUCNAUTE devra à l'avenir passer par nos structures déconcentrées pour les modalités et choix des dates avec obligation de transmission à la FFPJP (action Laurent ROUGIER)

Projet de boulodrome couvert de BONIFACIO : la demande de soutien et d'accompagnement de la FFPJP doit être transmise dans les meilleurs délais par le Président du CR Gérard ORSETTI.

## **VIII. SUJETS d'ACTUALITE**

➤ **Démission** : Jean-Claude MORAND Président du CD33 a démissionné le 25 Mars 2019, le Président Intérimaire est Bernard PARGADE jusqu'à la prochaine AG.

➤ **Affaire DUVARRY** - Mail de notre avocat Stéphanie Renault du 12/04/2019 - A son audience du 8 avril dernier le juge de la mise en état a procédé au renvoi de cette affaire au 23 septembre 2019 afin de permettre à la société DUVARRY Développement de répliquer, le cas échéant, à nos dernières écritures. Le

dossier sera réexaminé le 26 septembre 2019, audience au cours de laquelle il sera probablement décidé de sa clôture et de sa fixation à une audience de plaidoirie.

➤ **Trésorerie du CR Normandie** : le contrôle des comptes effectué par Jérôme MORLA réviseur aux comptes le 12 Avril 2019 a donné quitus au Trésorier mais relève des montants de dépenses qu'il a qualifiés de « non décidés et non votés » citant l'ex-Président du CR Normandie (voir sous discipline).

➤ **Comité Départemental de la Martinique** : des dysfonctionnements au sein du Comité Directeur du CD972 ont été portés à notre connaissance. Des démissions sont intervenues au Comité Directeur suivies de rétractations. Joseph CANTARELLI a rencontré le Président Georges GILDARD le Mardi 2 Avril à Paris. Le problème vient de ce que Georges GILDARD était en hospitalisation en France et qu'il ne rentrait en Martinique que le 18 Avril.

A été convenu lors de cette entrevue : la convocation d'une AG EXTRA le 24 Avril 2019 à 18 :00 à Fort de France à faire partir dès le 13 Avril comprenant à son ODJ une élection de 6 membres complémentaires aux démissions sur un total de 15 membres. L'appel à candidatures doit être transmis à tous les clubs et doit partir avec la convocation à l'AG indiquant le délai de réponse. En plus du CR financier, l'ODJ doit comprendre la position du CD 972 pour l'avenir de la Ligue Antilles Guyane. En cas de constitution en 2 territoires (sans Guyane), cette région sportive conserverait les équipes au titre Ligue Sportive qui changerait de nom en devenant Comité Territorial des Antilles. Sinon c'est chacun son équipe au titre de CD et plus d'attribution au titre de ligue.

Nous avons appris après cette entrevue que les démissionnaires du CD avaient porté plainte au tribunal contre leur Comité Départemental. Nous avons assisté à sa demande le CD en matière de conseils et d'assistance juridique et fourni, entre autres, à la demande de M. Alik LABEJOF-LORDINOT Avocat au Barreau de la Martinique l'arrêté de délégation de mission de service public accordée par notre Ministère des Sports à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

➤ **Fédération Internationale (FIPJP) : Discipline FIPJP** : en plus de l'affaire « Madagascar » la FIPJP vient de convoquer Jean-Luc ROSTICI en Discipline le 1<sup>er</sup> Mai à ALMERIA avec les faits reprochés suivants : Faux et usage de faux - Usurpation de titre et de fonctions - Abus de confiance - Infractions multiples aux règles de la FIPJP - Exploitation et mise en danger de joueurs.

➤ **Procédure anticorruption** : Joseph CANTARELLI a dû signer comme toutes les présidentes et tous les présidents de fédérations une déclaration sur l'honneur de ne jamais avoir perçu d'avantages, cadeaux et surtout pas financiers.

➤ **JO 2024** : nous ne reviendrons pas sur la décision du COJO sauf que de rappeler les communiqués immédiats de la FFPJP et FIPJP, les nombreuses interviews qui ont suivi en PQR : EST Républicain – Lux WORT – Le PROGRES – etc... et Radios : France Bleue - Europe 1.

Le diaporama de CMSB / LUNACOM a été diffusé en Comité Directeur. Et nous allons apporter réponse au questionnaire Label « Terre de Jeux » reçu du COJO. **S'agissant des sports additionnels**, le choix s'est porté sur la jeunesse et le sport urbain. Le CIO a validé les choix du COJO le 27/03/2019 mais les 4 sports retenus devront faire leur preuve cette année et en 2020 pour une validation définitive fin décembre 2020. Le Comité Directeur avec les Sports de Boules et la CMSB restent attentifs s'il fallait prendre la « boule » au rebond. La fédération collaborera avec le COJO pour que la pétanque et les Sports Boules soient présents sur les jeux de Paris.

➤ **ILONA** : nous avons eu proposition de Patrick MESSONNIER pour que la FFPJP reprenne ILONA.

**Décision** : le Comité Directeur refuse en considérant que ça ne rentre pas dans ses attributions.

## ➤ FFSB – CR de la rencontre du 07 Mars 2019

Participants FFSB : Philippe COQUET Président - Chantal FIEUJEAN Présidente Déléguée, Chargée des Compétitions Nationales - Brigitte COCHARD Secrétaire Générale - Yves PIRIAC VP Chargé du Pôle Communication - André MILANO VP Chargé du Pôle Sportif - Xavier MAJOREL DAF - Jacques FARESSÉ DTN - Fabrice LAPOSTA GDP VENDOME EVENTS / QB

Participants FFPJP : Joseph CANTARELLI - Jean-Yves PERONNET

**Après un bilan mitigé** des deux parties sur la non-acceptation par le COJO des Sports de Boules pour Paris 2024 il est souhaité que nous devons continuer quelle que soit la forme et la formule pour être présents à Paris y compris les fédérations nationales. Nous devons nous projeter sur l'avenir et donc réfléchir sur nos pratiques et nos épreuves notamment avec l'arrivée des eSports !

**Actions communes FFSB / FFPJP** : sur proposition de la FFSB nous convenons d'un projet de compétition mixte en disciplines avec des équipes (8) avec télévision et dotation. Chaque équipe serait constituée Sport de Boule plus Pétanque plus RAFA réunis sous un même maillot pour les 3 disciplines de la même nation du 20 au 22 Mars 2020.

**Projet** : la FFSB nous signale le projet avec GDP d'Académie Sports de Boules (Centre de Formation) en région de Lyon 2020 / 2021

**Prochaine réunion commune** : Mercredi 5 Juin 2019 au siège à Marseille de 10 :00 à 12 :00.

## ➤ Retour sur la Finale de la Coupe de France

**Une synthèse de l'édition de la finale 2019 et les perspectives** d'amélioration 2020 ont été préparées et seront traitées au prochain Comité Directeur de Juin. Les prochaines finales sont prévues en 2020 à l'ARENA d'Aix en Provence (13) et 2021 à TOURS (37). Xavier GRANDE a présenté un projet ambitieux de finale à AIX.

**AMPVISUALTV** – a émis le souhait de nous rencontrer lors de notre prochain Comité Directeur de Juin à Marseille. Ceci se fera ou non au vu du résultat de l'entrevue préalable avec Xavier GRANDE et Kévin GALLIER.

## ➤ Congrès de la CEP du 13/04/2019 – Belvaux (Lux) – Présent Joseph Cantarelli

**Coupe d'Europe des Clubs** : le tirage au sort des groupes de qualification des 25 – 28 Juillet 2019 a eu lieu et Lyon CANUTS qui recevra tombe dans le Groupe A qui comprend 7 équipes dont les 4 premiers seront qualifiés pour la Finale. La déléguée de la CEP est Signe HOVIND Secrétaire Générale de la CEP. L'arbitre est à désigner par la CNA.

**Détermination du taux des cotisations** votées à l'unanimité des Congressistes : l'augmentation de notre cotisation annuelle FFPJP passe de 3 000 à 4 000€ pour 2020 et 2021. Celle spécifique la Coupe d'Europe passe pour la FFPJP de 2000 à 2400€ pour 2020 et 2021

**Championnats d'Europe 2020** : les dates et lieux suivants sont confirmés.

Tête à Tête : Hommes et Femmes – Riga (Latvia) 18 au 20 Septembre 2020 ce qui nous impose de déplacer notre Comité Directeur au WE suivant c'ad les 25-27/09/2020

Triplettes : Femmes 04-06 Juin – Almerimar (Spain) ce qui nous impose de déplacer notre Comité Directeur au 12-14 Juin 2020

Triplettes : Espoirs Hommes et Femmes 01-04 Octobre - Saint-Pierre-lès-Elbeuf, France

Triplettes : Juniors H et F - 01-04 Octobre - Saint-Pierre-lès-Elbeuf, France

Finale de la Coupe d'Europe 26-29 Novembre - Saint-Yrieix-sur-Charente, France

➤ **Ministère, CNOSF, CNDS : réunions et communiqués**

12/02/2019 - Réunion FNO / Acteurs TV (Xavier GRANDE)

19/02/2019 - Communiqué Presse CNDS – Déploiement des projets sportifs fédéraux 2019 (rappel pour mémoire)

**Dans la perspective de la création de l'Agence nationale du Sport**, qui déploiera la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du sport, il a notamment été acté de mettre en place, dès 2019 et de manière progressive, les projets sportifs fédéraux (PSF). Ainsi, 2019 sera une année de transition et se déclinera, au titre de la part territoriale, de la manière suivante :

- Une part, instruite au plan local par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport, qui concernera les subventions relatives à l'emploi et à l'apprentissage (51,25M€) ainsi qu'au dispositif « J'apprends à nager » (3M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées de l'ensemble des fédérations sportives agréées ;
- **Une part, instruite par les fédérations qui se seront portées volontaires et qui auront été retenues en 2019, qui concernera les subventions hors emploi / apprentissage / « J'apprends à nager » (33,1M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations identifiées comme pilotes en 2019 ;**
- Une part, instruite au plan local par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport, qui concernera les subventions hors emploi / apprentissage / « J'apprends à nager » (25M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations qui n'auront pas été retenues pour expérimenter les projets sportifs fédéraux en 2019.

Les fédérations qui souhaiteraient s'inscrire, dès 2019, dans ce dispositif expérimental, devront faire auprès du Préfigurateur de l'Agence nationale du sport, avant le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019, acte de candidature, par courrier (69-71 rue du Chevaleret – 75013 PARIS) et par voie électronique ([CNDS-DG@cnds.sports.gouv.fr](mailto:CNDS-DG@cnds.sports.gouv.fr)). Le plan de développement fédéral devra être annexé à cette demande et devra :

- Présenter les orientations dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale,
- Définir le rôle des structures intermédiaires (structures déconcentrées),
- Garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés de la fédération,
- Comprendre, pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports, un volet développement du sport handicap.

Les fédérations qui seront retenues et qui seront inscrites dans un projet sportif fédéral devront présenter la garantie d'une attribution équitable aux clubs. La liste des bénéficiaires finaux sera ensuite transmise à l'Agence nationale du Sport qui procèdera au paiement des subventions correspondantes.

**Nous avons immédiatement fait acte de candidature** et avons été retenus comme **Fédération Pilote** de déclinaison des PSF dès 2019 (voir état d'avancement sous CNDS / ANS)

21/02/2019 - Gouvernance du sport et Agence

22/02/2019 - Chaîne TV + CA du CNDS

25/02/2019 – Réunion FNO (Laurent VAISSIERE)

26/02/2019 – Discipline « affaire VANET / MALLET » : un courrier explicatif de notre Président a été transmis au Ministère des Sports pour donner suite à sa demande.

08/03/2019 - Note CNOSF « Animation sportive des places parisiennes » pour les périodes de mi-mai à juillet 2019 puis septembre / octobre pour un total de 20 weekend. Budget consacré en fonction du nombre et de la qualité des dossiers. Le CD75, que nous remercions, s'est engagé à participer avec les référents suivants : Madame Sylvie LAFON et Monsieur Yann ROUSVAL licencié au Club du Jardin du Luxembourg du Comité Départemental de Paris 75

13/03/2019 – Sport en Entreprise (Laurent VAISSIERE)

Par suite du contact pris par notre Président nous avons eu réponse très positive du Président de la FFSE. Un premier contact avec Laurent VAISSIERE a eu lieu au siège de la FFSE le 16 Avril 2019, s'en suivra une réunion entre DTN des 2 parties pour signature d'une convention FFPJP / FFSE.

13/03/2019 – AG AFSVFP (Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play)

19/03/2019 – AG EXTRA CNOSF (Laurent VAISSIERE)

**Statuts de l'Agence Nationale du Sport** : vote Favorable. Il reste au conseil d'Etat à valider les textes. Vote favorable également sur la composition du conseil d'administration de l'ANS (Agence Nationale du Sport). A l'instar des fédérations qui ont l'obligation d'avoir un projet fédéral, le CNOSF doit lui aussi avoir un projet sportif.

**Le Projet Sportif CNOSF est basé sur les 5 axes précisés ci-après.**

1- **Excellence sportive** : développement de la haute performance et du haut niveau. Développement de la pratique sportive fédérale. Modernisation et rayonnement de la France à l'international.

2 - **Excellence sociale** : ancrage du sport dans la société, développement du sport pour tous, sport levier d'épanouissement sociétal comme facteur d'inclusion.

3 - **Excellente santé et bien-être** : favoriser et augmenter l'activité physique et sportive des français. Favoriser l'accès au sport, sport outil de prévention et de guérison.

4 - **Excellence environnementale** : exemplarité environnementale des organisateurs de grands événements sportifs. Faire du mouvement sportif un acteur clé de la transition écologique.

5 - **Le mouvement sportif de demain** : adapter nos structures d'organisation aux évolutions socioéconomiques. Saisir les opportunités offertes par les innovations technologiques et numériques.

Chaque thème fera l'objet d'un groupe de travail qui se réunira 2 fois entre le 25 mars et le 12 avril. Le reste du mois d'avril et du mois de mai servira à faire la synthèse pour une présentation et le vote du projet lors de l'AG CNOSF du 28 mai prochain.

#### **Participation de la FFPJP aux différents Ateliers du Projet du Mouvement Sportif**

- **Ateliers « excellence sportive » :**

- Atelier n°1 le 25 mars 17h-20h : DTN Adjoint Patrice RODRIGUEZ
- Atelier n°2 le 8 avril 17h-20h : DTN Jean-Yves PERONNET et/ou DTN Adjoint Patrice RODRIGUEZ

- **Ateliers « excellence sociale » :**

- Atelier n°1 le 26 mars 17h-20h : Laurent VAISSIERE
- Atelier n°2 le 9 avril 17h-20h : Laurent VAISSIERE

- **Ateliers « excellence santé et bien-être » :**
  - Atelier n°1 le 27 mars 17h-20h : Jean-Pierre IANNARELLI
  - Atelier n°2 le 10 avril 17h-20h : Jean-Pierre IANNARELLI
- **Ateliers « excellence environnementale » :**
  - Atelier n°1 le 28 mars 17h-20h
  - Atelier n°2 le 11 avril 17h-20h : Michel LE BOT

Sont ressorties des différents ateliers les **6 actions dynamiques** reprises au tableau ci-après.



**6 actions pour impulser une dynamique au service des Clubs et des Fédérations**

	<b>Les Jeux des Jeunes</b> <i>Des Jeux ludiques avec la participation d'élèves de 5ème et 4ème en lien avec les fédérations scolaires avec des perspectives d'animation et de recrutement</i>
	<b>Trophées Sport et Société</b> <i>Des Trophées annuels diffusés sur «Sport en France» pour récompenser des initiatives remarquables menées par les clubs ou les fédérations</i>
	<b>Observatoire des pratiques innovantes en club</b> <i>Un Observatoire qui élabore des études et des boîtes à outils pour les clubs et les fédérations dans le but de partage d'expériences et de bonnes pratiques.</i>
	<b>Plateforme d'excellence environnementale par le sport</b> <i>Un espace virtuel dédié aux Clubs et Fédérations pour remplir les meilleures conditions de RSO.</i>
	<b>Application "Mon Club près de chez moi"</b> <i>Une application qui recense les clubs et leurs offres de pratique et les rend visibles et géolocalisables pour l'utilisateur final (particulier, entreprise, professionnel de santé)</i>
	<b>Carte découverte passerelle entre école et clubs</b> <i>Une carte permettant à l'élève de tester plusieurs disciplines sur une période limitée pour l'amener à choisir un sport et adhérer au club qui lui correspond le mieux</i>

22/03/2019 – AG AFCAM (JP LABORIE)

26/03/2019 – FFH et FFSA (participants FFPJP : Bernadette TROUBAT – Joseph CANTARELLI - Patrice RODRIGUEZ – Corentin DUTERME - Thibaut WOJEIK) - (voir sous la commission Handi)

16/03/2019 – Questionnaire électronique CNOSF concernant les AG des Fédérations (réponse de notre Président) qui portait sur le Nombre de Clubs, Nombre de licences, Nombre de catégories et leurs nombres de licences, Niveau des délégués au Congrès, Pondération des voix, Nombre de délégués au Congrès, Mode de désignation des délégués, Durée du mandat, Possibilité de pouvoir au Congrès, Limitation des pouvoirs, Modalité du vote en congrès, Exigence d'un programme du candidat, Mode d'élection du président, Mode d'élection du bureau et comité directeur, Contrôle de l'élection, Modalité d'application de la parité, Nombre de fonctions électives, Limitation âge du président et des membres, Condition d'honorabilité.

27/03/2019 – Sentez Vous Sport CNOSF (Michel LE BOT -Jean Pierre IANNARELLI)

Décision : le référent Sentez Vous Sport sera Jean-Pierre IANARELLI (remplaçant DTN / Michel LE BOT)

01/04/2019 – Colloque Sport et Santé Assemblée Nationale (Jean-Pierre IANNARELLI)

02/04/2019 – Ministère – Réunion de Travail Proportionnalité Règlementaire (DTN et Adjoint)

Il s'agit de classer les sports suivant les risques qu'ils représentent en matière notamment de sécurité. Nous sommes évidemment dans la partie la plus basse ce qui pourrait influencer sur la qualification nécessaire de nos cadres techniques.

04/04/2019 – AG Comité Sportif Français Pierre de Coubertin (Joseph CANTARELLI)

04/04/2019 – Réunion des FNO (Laurent VAISSIERE)

Résumé succinct de l'intervention de Tony Estanguet : point d'étape sur les JO 2024

**Le budget** s'élève à 3 milliards 807 millions financés par 1/3 par le CIO et droits TV, 1/3 sponsors et 1/3 billets. Pour sa part l'Etat s'est engagé pour 1,5 milliard concernant uniquement les infrastructures.

85 % des sites seront à moins de 30 mn du village olympique

95 % des installations sont déjà construites, les 5 % restant concerne principalement la construction de la piscine olympique.

28 sports représentant 321 épreuves.

4 sports additionnels représentant 12 épreuves

***S'agissant des sports additionnels, le choix s'est porté sur la jeunesse et le sport urbain. Le CIO a validé les choix du COJO le 27/03/2019 mais les 4 sports retenus devront faire leur preuve cette année et en 2020 pour une validation définitive fin décembre 2020.***

**Le recrutement des volontaires (bénévoles)** se fera également au sein des fédérations en récompense de leur engagement. **Dans tous les cas le COJO souhaite recevoir toutes les fédérations olympiques ou pas pour discuter des actions qui pourrait être mené.**

La vision pour 2024 autour de 5 axes :

- Conviction : le sport change la vie
- Ambition : révéler le sportif qui sommeille en nous
- Promesse : des jeux au bénéfice de tous
- Volonté : des jeux révolutionnaires, spectaculaires et durables
- Etat d'esprit : créativité, exigence et partage

Sur les jeux en eux-mêmes, 3 volontés : Réussir la célébration/Constituer un héritage/Mobiliser le pays.

**Dans l'actualité à venir, lancement du label "terres de jeux"** ouvert à tous les territoires qui s'engagent pour les JO et création d'une communauté sur les réseaux sociaux appelé 20-24.

05/04/2019 – Forum Sport et Paix (pouvoir donné au responsable)

05-04-2019 - Note de service CNDS 2019 - Part territoriale instruite au plan régional et projets sportifs fédéraux

08/04/2019 – Réunion Agence Nationale du Sport (CNDS) – (Joseph Cantarelli – Jean-Yves PERONNET – Patrice RODRIGUEZ)

Le Préfigurateur était absent car convoqué urgemment au ministère. Etaient présents :

- Agathe BARBIEUX Directrice du Pôle territorial et fédéral de la future Agence
- Olivia LAOU, référente FFPJP
- En fin de réunion Valérie SAPLANA référente Equipements Sportifs nationaux.

Nous avons récupéré un dossier papier (dossier PPT de présentation du CNDS/Pétanque, un fichier listing de toutes les associations FFPJP ayant touché du CNDS en 2018 avec les montants, un fichier synthèse des chiffres clés de la part territoriale du CNDS FFPJP 2018). La réunion s'est déroulée par une présentation de ces documents avec questions / réponses en continu.

**La démarche** est exactement comme indiquée dans la note de service :

- 1/ La FD lance la campagne auprès de ses organes déconcentrés (à faire Mai/juin)
- 2/ Ces organes déposent un dossier sur Compte Asso (nous aurons un compte dédié mi-mai...). L'Agence proposera une formation aux référents CNDS des FD
- 3/ La FD vérifie l'éligibilité et la complétude des dossiers
- 4/ La FD instruit les dossiers en commission spécifique (rajouter au fichier une colonne « montants proposés », si non = 0, si oui indiquer le montant)
- 5/ Retour fédéral de la proposition de la liste des bénéficiaires et des montants associés le 15/07/19
- 6/ Traitement par l'Agence et paiement août/septembre/octobre
- 7/ Evaluation des dossiers pendant les six mois qui suivent l'obtention de l'aide au plus tard le 31/07/20

Nous n'avons pas encore le montant exact (car possibilité d'avoir un petit plus que calculé...). Par contre la bonne nouvelle, c'est que l'agence débloque « sur demande » le financement sur 2 ans (20K€ par an) d'un emploi national au sein de chaque fédération (28) qui a intégré le dispositif.

**Un courrier de Denis MASSEGLIA du 11/04/2019 précise :** le montant 2018 des dotations CNDS correspondant aux structures territoriales des 28 fédérations et du CNOF s'élève à **37,8 millions** et la question se pose donc de la différence entre cette somme et celle des 33,1 précités. Le DTN Adjoint a écrit ce week-end à Frédéric SANNAUR pour lui faire part des interrogations que cette situation générerait et en même temps lui faire un certain nombre de propositions pour y remédier. Pour le CNDS équipement national dépendant de la création de l'Agence, Mme SAPLANA nous a annoncé la sortie d'une note de service sur la 2<sup>ème</sup> phase de financement, enveloppe structurant les équipements sportifs nationaux (objectif haute performance). Ils sont attendus des critères d'éligibilité. La première demande se fera au niveau régional auprès de la DRDJSCS de Marseille. Nous sommes concernés pour notre projet CNP.

*Décision : création d'une Commission de Répartition des Fonds CNDS selon la recommandation de la réunion ANS du 8 Avril dont la composition est : Joseph CANTARELLI – JM MARAUX – Michel LE BOT - Xavier GRANDE - Christy MARRACINI – Corentin DUTERME – DTN' S – Lucette COSTE.*

*Nous sommes alertés de notre devoir de veiller aux conflits d'intérêts : nous n'aurons pas besoin d'établir une procédure spécifique anticorruption de suite et pouvons faire référence à notre Charte d'Ethique (Article 12 – Intégrité)*

18/04/2019 - TV / CNOF

**En résultat de l'appel d'offre c'est la société media 365 qui a été retenue.** La chaîne devrait s'appeler Sport en France. Elle sera diffusée sur les bouquets basiques de tous les grands opérateurs.

La chaîne est ouverte à toutes les fédérations pour du direct, des reportages, des plateaux ou des documentaires. Les fédérations peuvent également fournir des images. Le coût de participation est de 25 % par fédération. Le coût d'un programme serait limité entre 25 et 30 000 €, ce qui ferait une participation maximale pour une fédération entre 5 000 et 7 500 €.

Le CNOF met en place en dès maintenant la médiatisation des fédérations. Les offres de médiatisation proposées sur la nouvelle chaîne TV du CNOF aux fédérations et groupements membres :

- Celles-ci peuvent s'ajouter au dispositif CNOF-FRANCE TELEVISIONS.

- Le magazine ESPRIT BLEU consacré à votre fédération sera programmé sur la nouvelle chaîne. Nous vous communiquerons le planning des diffusions.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de nous retourner une demande de diffusion pour les magazines ESPRIT BLEU.

- Attention, pour toutes autres demandes 2019, les dossiers seront à déposer au plus tard avant le 15/05/2019.

**Décision** : nous allons relancer la demande pour le CE ESPOIRS 2019 de Saint Pierre les Elbeuf (76) – Action Xavier GRANDE.

**Candidature au CA du CNOSF** : le dossier de candidature est à adresser au siège du CNOSF **avant le 28 avril 2019 minuit** (cachet de la Poste faisant foi), par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Comité de déontologie. L'AG du CNOSF étant programmée le 28 Mai 2019.

**Décision** : nous ne présenterons pas de candidats du Comité Directeur FFPJP à l'élection du CA du CNOSF.

#### ➤ **Equipements Sportifs (ES) – Commission CNOSF – 20/03/2019 (Joseph CANTARELLI)**

- **Les ES deviennent le point central du Projet Sportif du CNOSF** puisque l'intérêt est centralisé sur la pratique en club et donc l'équipement – lieu de pratique - devient de fait d'importance majeure. CLUB et LIEU de pratique sont inévitablement associés.
- **Répondre aux « besoins »** est une « nouvelle notion » qui arrive par la nouvelle gouvernance du sport. L'équipement en est un élément important ! Avec des décideurs primordiaux, vu la déclinaison en fonctionnement (régionalisation et conférence des financeurs) qui sont les « collectivités locales »
- **Un fichier des « équipements géographiques »** est réalisé et à mettre à disposition des fédérations
- **L'AMF** (Association des Maires de France) émet l'idée de faire un guide sur la gestion des équipements sportifs publiques. Nous proposons plutôt un guide sur la construction des ES contenant des éléments d'alertes sur la gestion.
- **CERFRES** : il reste 10 fédérations à passer devant la CERFRES
- **Prochains sujets** : relations avec AFNOR et CROS/CDOS. Il est envisagé la constitution d'un GT sur les sports de nature

## **IX. COMMISSIONS (sujets d'actualités et prévisions)**

### **A. Equipements Sportifs FFPJP**

**Inauguration du Boulodrome de THIEZ (74)** – En présence de Mr le Maire de Thyez Gilbert Catala, Loïc Hervé sénateur, Martial Saddier Député, Michelle Parcevaux Présidente pétanque des Lacs de Thyez, Françoise Canal CD 74 FFPJP.

**Pose de la première pierre du Boulodrome de BRESSUIRE (79)** : le nouveau bâtiment à structure métallique va sortir de terre avec des hauteurs sous plafond de 4,5 à 7 m et une surface de 1.700 m<sup>2</sup>. Les joueurs disposeront ainsi de 32 aires de jeu séparées d'allées en enrobé en intérieur et de 18 autres à l'extérieur du bâtiment.

**Projets transmis à la fédération** depuis le dernier Comité Directeur de février (ordre chronologique des demandes avec réponses et copies aux Présidents de CD et CR respectifs.

DISSAY (86) – GONFREVILLE L'ORCHER (76) - SAINT FLORENTIN (89) – CD 78 (ville non précisée) – DENAIN (59) – PIBRAC (31) - VILLENAVE d'ORNON (33) - Saint Genis Les Ollières (69) - SARRIAC-BIGORRE (65) - SCHOELCHER (972) – CD 67 (Club Kaltenhouse)

## **B. Arbitrage**

**Récompenses décernées à la FFPJP** : GRIGNON Patrick - MEDAILLE DE BRONZE de l'AFCAM – Promotion 2018 et Jean-Paul LABORIE- Trophée AFCAM ELITE et Philippe PAUTONIER - Trophée AFCAM ESPOIR.

**Décision de Règlements de jeu** : un joueur plâtré de l'un des membres inférieurs est autorisé à jouer sans contrainte de position de pied ou de béquille avec obligation de porter une chaussette.

**Guide de l'arbitrage** : validé et mis sur le site sous arbitrage. Des vidéos supports techniques et pédagogiques seront faits en sus au 2<sup>ème</sup> semestre.

**Candidatures à l'arbitrage** : quelle procédure de sensibilisation et mise en application de l'imposition de candidats arbitres en 2020 ?

*Décision* : une proposition de la commission sera faite au prochain comité directeur de juin.

**Jeunes Arbitres** : nous avons vu avec grand plaisir sur les réseaux sociaux les actions que mènent des comités, avec de jeunes arbitres garçons et filles, qui sont des exemples à suivre.

**Désignation d'arbitres pour la Coupe d'Europe** : Patrick GRIGNON doit fournir un arbitre pour le tour de qualification de juillet et la finale de Saint Yrieix.

## **C. Championnats de France**

➤ **Attribution des équipes aux CDF** : nous avons la confirmation à la réunion CNDS à Paris que les 5 territoires ultramarins suivants : **Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte** sont classés comme ROM soit Régions d'Outre-Mer avec le statut suivant :

- **Départements et Régions d'outre-mer** : Guadeloupe, Réunion et Mayotte (qui est un département avec des compétences régionales),
- **2 collectivités uniques** : Guyane et Martinique (régies par l'article 73 de la Constitution),

Ce qui fait que nous ne pourrons certainement pas leur attribuer à chacun 1 équipe au titre Département + 1 équipe au titre de Région (pour cause des disponibilités et quotas).

*Décision* : Vu que nos textes disent que nous attribuons pour des équipes issues d'un qualificatif régional nous y préciseront « **pour les régions administratives et/ou sportives constituées de plusieurs départements et/ou territoires.** »

➤ **Mise à jour des délégations et présences de la WEB TV** :

Fréjus : Véronique BAJOLLET remplacée par Gérard CHEVALIER

Castelnaudary : Bernadette TROUBAT remplacée par Véronique BAJOLLET - Remplaçant Fabienne VIGUIE ou Francis GARRIGUE

Nevers: Web TV: Francis GARRIGUE +DTN

Charnay les Macon (Promotion) : Web TV : Laurent VAISSIERE

CNC Jeunes Montluçon : Web TV : Francis GARRIGUE + DTN

CNC Seniors – Féminines : Web TV : Loïc FUENTES + DTN

➤ **Répartition des équipes TS à 256** : les propositions de la commission sont les suivantes

- 1) 256 : 4 aux CR avec priorité de répartition (prennent et on rend)

2) 128 Honneur + Elite : 2 aux CR et priorité aux CR idem que 1) – L'inconvénient peut être le nombre de joueurs disponibles concernés / club – Et que fait - on pour les autres championnats doublettes, mixtes etc...

3) Maintien de l'actuel

Argumentaire pour 2) : nous avons un CDF Promotion et l'idée est d'avoir des CDF triplettes par catégories. Sinon quel avantage d'être classé Honneur ou Elite ?

Décision : vote majoritaire pour la proposition 1)

La proposition 2) fera l'objet d'une étude pour présentation au prochain CN de Septembre en vue d'une éventuelle application 2021

- **Organisation des CDF 2020 et après** : le tableau des organisations des CDF 2020 est complet et se poursuit l'étude des améliorations à y apporter avec l'idée suivante.

Prise en charge des tribunes par la FFPJP (sur les expériences des 2 dernières années) : le but est de soulager les organisateurs par la location de tribunes 1000 places + pack de 400 barrières à disposition avec carré d'honneur principal à 4 terrains. En n'attribuant plus de subventions soit 63 000€, cela nous permettrait de louer les tribunes en partenariat « EVENUP » à Bordeaux Bègles au prix de 150 000€ pour les 10 CDF soit 15 000€ / championnat. Il resterait donc 90 000€ à trouver pour la FFPJP (TTC tout compris transport, montage etc...).

Décision : le Comité Directeur est favorable pour continuer les tractations en incluant une demande de 500 places en plus. Application 2020 au cas / cas puis application 2021. Le choix des équipes à téléviser sera fait par les délégués de la fédération.

- **CDF Tir de Précision**

**Formule retenue** : qualification par les régions seules avec 32 H et 32 F + 16 JH et 16 JF – formule championnat du monde puis en opposition à partir des ¼ de finales

**Date retenue pour les qualificatifs régionaux** : 01 Juin 2020

Décision : le CDF se fera en fin d'année en couvrant les 11-13 Décembre 2020 couplé avec le séminaire des arbitres ce qui permet le grand nombre d'arbitres nécessaires et l'allègement des frais relatifs. Un Trophée National aura lieu pour les éliminés du CDF.

**Participation des juniors aux CDF Jeu Provençal** : vote contre à l'unanimité.

**Championnats de France annexes pour les Juniors** : pour la décision ci-après nous avons tenu compte de la synthèse de l'enquête faite auprès des Comités Régionaux.

Décision : nous commençons avec le Tir de Précision en 2020 et suivant les études en cours, nous nous dirigeons vers un championnat doublettes juniors en 2021 qui serait couplé au championnat de France doublettes Jeu Provençal.

### C. Handicap

**Le Stage FFSA** aura lieu du 8 au 12 mai, 12 joueurs et joueuses s'affronteront sur les terrains de Montauban pour en sélectionner 5 qui constitueront l'équipe de France. Merci au CD 82 et à Laurent Rougier pour l'aide logistique.

**La Fédération Italienne** nous a demandé des renseignements sur le Sport Adapté, nous leur avons renvoyé les documents adéquats.

**FFH** : nous avons eu une rencontre avec la Fédération Française Handisport le 26 mars 2019. Après avoir rappelé que malgré nos relances, notre dernière entrevue n'avait pas eu de suite, des explications nous ont été fournies notamment quant à un intérim et ensuite un changement de présidence.

La FFH vient de mettre en place une convention type pour les partenariats fédéraux qui serait complétée par une feuille de route avec des objectifs à réaliser. Cette convention va être étudiée et amendée pour assurer une équité sportive en réfléchissant ensemble à une classification. Une réunion est prévue à la fin du mois de mai.

Sébastien Messenger du pôle développement FFH nous a fait part d'un projet d'événementiel pour la promotion de la pétanque pour les Jeux Olympiques de 2024, sur la Croisette à Cannes. Une animation avec une sélection des plus grands joueurs du monde avec des équipes hommes, femmes, jeunes, intégrant une équipe de joueurs en fauteuils serait couvert par une télévision diffusée sur le plan international.

**Le CD71 et le club de GY (71) organisateurs** avec Thibaut Wojeik a présenté son projet de 1ère rencontre nationale handisport réservée aux personnes handicapées physiques le week-end des 7 et 8 septembre à Gy où il a créé avec son club une section handisport avec 5 membres. La FFPJP va aider les organisateurs, cependant il leur est demandé, le moment venu de faire une demande de CNDS. Quant à la participation de joueurs de haut niveau, le planning est calé en début d'année et actuellement il n'y a pas de possibilité. Bernadette Troubat représentera la FFPJP, cependant elle était prévue sur le championnat de France à Castelnaudary ou elle sera donc remplacée.

**Le Club de Lourdes du CD 65** organise à Lourdes du 21 au 23 juin « les 3 jours Pyrénées Pétanque » avec un concours régional mais aussi le vendredi 21 une journée exclusivement réservée aux jeunes et à une trentaine de personnes en situation de handicap. La FFPJP sera présente à cette manifestation et apportera une aide suivant les besoins de l'organisateur qui devra effectuer une demande de CNDS. Là aussi cette manifestation a lieu le même week-end que le championnat de France triplettes seniors et il sera compliqué que des joueurs de haut niveau puissent y participer.

**Le Comité Paralympique Sportif Français** organise un premier séminaire sur le Handicap à Marseille les 14 et 15 mai, l'élue en charge et le CTFN y participeront.

**Poursuite de nos actions** : avec l'aide des Comités Régionaux, Départementaux et les Clubs, les 2 premières années de ce mandat ont été consacrées au développement du Sport Adapté. Tout en poursuivant nos efforts pour le sport adapté, nous allons essayer de développer la pétanque pour les personnes en situation de handicap physique et moteur. Le processus sera le même que pour le sport adapté. L'enquête sondage élaborée avec la DTN et le mot d'accompagnement seront envoyés aux CD et CR vers le 10 mai pour réponse le 10 juin 2019.

*Décision* : toutes réponses et actions dans le cadre du handicap sont sous responsabilité de Bernadette TROUBAT. Un questionnaire part en distribution interne ffpjp et public sur les réseaux sociaux (FB)

#### **D. Carcéral**

**Première rencontre au Centre Pénitentiaire de MELUN** : à l'initiative du responsable des sports, le 1<sup>er</sup> Trophée de Pétanque de l'Île Saint Etienne se déroulera au sein du Centre de Détention de Melun (77) le 31 mai 2019. Il sera composé de 32 équipes, 5 clubs seront représentés : Melun, Le Mee sur Seine, Moissy Cramayel, Claye Souilly de la Seine et Marne, ainsi que le club de Cepoy du Loiret.

*Constat* : Les jeux pénitentiaires n'existant plus, les prisons organisent des actions ponctuelles en invitant la FFPJP à y participer ce qui est une bonne chose en correspondance de notre Projet Fédéral.

*Décision* : la Fédération participera au 1er Trophée de Pétanque de l'île Saint Etienne le 31 mai 2019 au centre de détention de Melun (77). Véronique BAJOLLET accompagnera et représentera la FFPJP en compagnie de Laurent VAISSIERE (le président n'est pas disponible à cette date.)

**Semaine de jeux pénitentiaires** : 17 au 21 juin 2019, sur l'établissement Aix Luynes.

*Décision* : Véronique BAJOLLET participera à une journée en accord avec l'organisateur et s'occupe pour faire suite à leur demande, de leur envoyer un peu de matériel : cochonnets, cercles, porte-clés, mètres... qui pourra leur servir lors de leurs rencontres mensuelles.

## **E. Communication**

**Organigramme des Commissions** : lors de la mise à jour de l'organigramme, le Président a souhaité préciser le rôle de la Commission Communication qui de son rôle essentiel communique sur notre marque fédérale en termes de Communication sur les Partenariats. Sa mission entre dans le cadre du développement de l'Image de nos Partenaires sur nos différents moyens de communications, et de toutes nos Compétitions Fédérales. Notre charge est de valoriser leur Image et celle de la Fédération sur tous les lieux où nous sommes présents. Nous allons établir une liste des lieux stratégiques de ces manifestations, et les moyens mis en œuvre. Il est précisé que les négociations de contrats sont du seul ressort de notre SAOS.

**Le Projet Fédéral intensifie la Communication sous toutes ses formes** : Il en découle le Plan de Communication approuvé par le Comité Directeur en février 2019. Ce projet ambitieux, implique une meilleure collaboration de tous les acteurs de la Fédération, les élus et les collaborateurs pour le mettre en œuvre. La concertation, l'échange et la réalisation doivent être les maîtres mots de l'implication de chacun, pour la maîtrise rationnelle de ce plan. Il y va de la crédibilité de tous.

**MODERNISER NOTRE COMMUNICATION ET AMELIORER NOTRE IMAGE** : la mise en place de la nouvelle chartre graphique de l'identité visuelle est en cours de finalisation. Une présentation de la maquette de la Charte Graphique est proposée au Comité Directeur. Elle sera déclinée au fur et à mesure sur nos moyens visuels de communication : bâches du Car Podium, tentes pour les contrôles médicaux et vérifications techniques (boules), par nos arbitres, avec à l'essai la création d'Espace VIP sur une tribune, etc.

**Réalisation d'un clip de présentation de notre Fédération**, avec la mise en avant de nos deux Sports : La Pétanque et le Jeu Provençal, il est à l'étude.

*Décision* : une rencontre sur le sujet avec JM STABLER est prévue demain puis une décision interviendra en comité directeur en juin après les rencontres avec AMP VISUAL

**Les réseaux Sociaux et besoins** : nous essayons d'intensifier notre présence. Il nous faut donc définir nos besoins en personnel. Notre souhait serait d'être présent en permanence et partout ! Nous proposons au Comité Directeur d'investir dans du matériel de communication, afin de permettre à nos équipes travaillant sur des Championnats à l'étranger, d'avoir un matériel de grande qualité. Plusieurs propositions ont été faites par Claude STIRMEL, nous avons retenu la proposition de l'entreprise « AVANCEUL TRACKING » pour l'acquisition de deux Hotspot wifi. Pour accroître les performances de notre collaborateur, une nouvelle formation aux nouvelles techniques est prévue prochainement.

*Décision* : avis favorable pour l'achat des deux 5GO et 20 GO (action Claude STIRMEL)

**La Web TV** : le planning 2019 a été complété. Claude, en concertation, formera prochainement Loïc FUENTES. Il l'aidera dans sa tâche, et le remplacera quand il ne sera pas disponible.

**Le Pétanque Tour** : lors de la réunion du Comité Directeur du 22 avril 2018 avait prévu un aménagement pour l'utilisation du car podium. Avec les changements de dates de certains championnats, le Comité Directeur doit à nouveau agencer le calendrier pour faire perdurer l'animation Pétanque Tour, pour 2020 et après. Après divers échanges, il a été prévu de louer un car podium pour les étapes de Lançon de Provence

du groupe VINCI (sur l'aire d'autoroute, nous avons moins besoin de visuel, que dans le centre d'une ville). Que le car podium n'ira plus, pour le moment sur les championnats jeunes car il faut trois tables de marques. Le car podium sera présent sur tous les autres championnats. S'il y avait un cas particulier, nous ajusterons alors, en concertation avec l'organisateur.

Décision pour 2020 : le Car Podium libéré du CHF Jeunes et avis favorable pour un car de location pour l'étape de Vinci

**Un document « Prendre une licence dans un club » est en préparation** : une présentation Power Point en a été faite en Comité Directeur et a été distribué aux membres qui doivent y apporter leurs propositions.

**Présence Fédérale** : la commission Communication sur les Partenariats travaillera en collaboration avec Laurent ROUGIER, sur les carrés d'honneur des divers Championnats de France, et en particulier ceux qui sont télévisés.

**Communication / Informatique / Numérique** : une proposition de partenariat *Boulistenaute* / FFPJP, susceptible de nous apporter des recettes non négligeables, nous a été faite lors de l'entrevue de notre Président avec Lionel ZIANET le Mardi 2 Avril à Paris.

Décision : Lionel ZIANET vient en faire une présentation lors du Comité Directeur le 7 Juin de 10 à 12 :00 avec la participation côté fédéral de SCHMITT Didier - STIRMEL Claude - MARAUX Jean Marie - GARRIGUE Francis - GRANDE Xavier – Kévin GALLIER – Lucette COSTE - LE BOT Michel.

## **F. Discipline**

**Affaire Frédéric VANET** : plainte a été déposée par lui contre le Président de la Fédération au titre de personne morale et les interrogatoires au Commissariat de Marseille du 2<sup>ème</sup> Arrondissement ont commencé par celui de Xavier GRANDE d'abord, puis de Joseph CANTARELLI le 16 Avril 2019 de 09 :30 à 10 :30 suite auquel il a fourni tous ses échanges mails, sans aucun tri, relatifs à l'affaire. Nous restons dans l'attente de l'avis du parquet.

**Affaire Jocelyne GOULET (CD58)** : plainte a été déposée par elle contre le CD58 (affaire en cours). Nous assistons le CD58 dans le domaine de l'assistance juridique.

**Affaire Trésorerie CR Normandie** : Mustapha BOULAYAH ex-Trésorier a demandé le passage en discipline fédérale de l'ex-Président. Les deux y seront convoqués.

**Formation** : une formation discipline a eu lieu à Pontivy pour le compte du comité régional de Bretagne le 24 février 2019.

**Commission de discipline fédérale** : 2 dossiers seront traités le 23 avril 2019 (Incidents au National de St Pierre les Elbeuf et à l'International de Sète) ; 1 dossier en cours d'instruction

**Commission de discipline nationale** : 1 dossier en appel du comité régional PACA

**Demande de remise de peine** : la demande de M. FERRAZZOLA Franck a été refusée à l'unanimité du comité directeur de la FFPJP.

## **G. CNC**

### **Sujets d'actualité**

- L'ensemble des clubs ont reçu le calendrier des rencontres de leur groupe respectif. Au vu des différents lieux, la CNA procède actuellement à la désignation des arbitres.

- De même les comités régionaux seront destinataires d'un tableau pour qu'ils puissent désigner les délégués sur chaque site.
- Le comité de pilotage a demandé plusieurs devis pour la conception de drapeaux personnalisés en vue des récompenses pour le CNC 2019. Le choix sera arrêté prochainement.
- Les CD vont être sollicités afin qu'ils transmettent les listes des joueurs des équipes évoluant en CNC, La date limite de retour est fixée au 8 septembre mais plus tôt nous aurons les éléments, plus il nous sera facile de travailler en amont.
- Le CD 37 accueillera le CNC jeunes et vétérans au boulodrome de Tours en 2020.
- Une affaire disciplinaire (sportive) concernant un incident survenu lors d'une journée du CRC Normandie sera examinée par le comité directeur régional début mai.
- Rappel des dates CNC 2019

### **Calendrier CNC**

- 22 au 25 octobre : finale CNC vétérans à Montluçon
- 25 au 27 octobre : finale CNC jeunes à Montluçon
- 1er au 3 novembre : finale CNC jeu provençal à Montauban
- 22 au 24 novembre : finale CNC open et féminin à Saint Yrieix

### **H. Entreprise**

**Convention** : la convention liant la FFPJP à la FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) datant de 2007 a besoin d'être revue. Une première rencontre avec le DTN a eu lieu le 16 avril au siège de la FFSE à Paris. 3 axes sont retenus pour la future convention :

- Compétition en entreprise
- Sport santé dans l'entreprise en favorisant l'ouverture de créneaux dans les clubs
- Animation intra entreprise avec la pétanque comme vecteur de rencontres entre employés (team building) ou vers les clients. Suivant des critères à définir, des clubs seront désignés comme référents pour accueillir ces animations.
- Les 2 fédérations vont travailler sur ces 3 axes avant une rencontre et une signature de la convention en juin.

### **I. Féminines**

**Questionnaires** : un premier questionnaire a été diffusé en début d'année 2019 à destination des licenciées et non licenciées via les réseaux sociaux et le site de la FFPJP. Un deuxième questionnaire vient d'être envoyé aux comités départementaux et régionaux par mail. La synthèse des deux sera ensuite envoyée aux CD et comités régionaux. A l'occasion du prochain comité directeur, la commission féminine en mode restreint se réunira pour en faire la synthèse soumise en discussions lors de la prochaine commission plénière.

### **J. Jeunes**

**Présentation de Loic FUENTES** : il a été présenté au Comité Directeur d'Ajaccio les champs d'actions de la Commission Jeune (CoJe). Les champs d'actions qui constituent le squelette de la Commission ont été votés à l'unanimité. Maintenant que la CoJe connaît son rôle, elle va diffuser ce dernier à tous les organes déconcentrés et commencer à travailler. Les membres de la CoJe auront à travailler sur les différents axes, avec plusieurs documents supports : compte-rendu des tables rondes le jour du Congrès National à Troyes, compte-rendu des tables rondes lors du Colloque des éducateurs à Mâcon, une note de données rédigée par la Direction Technique Nationale. Une synthèse sera effectuée lors de la première Commission Jeune qui aura lieu le vendredi du comité directeur de juin. Les objectifs pour la

fin d'année seront fixés en collaboration avec la Direction Administrative et Financière et la Direction Technique Nationale de la FFPJP.

### **K. Coupe de France**

**Finale Coupe de France 2019** : satisfecit général du déroulement de la finale qui s'est jouée au Vendespace de la Roche sur Yon du 15 au 16 mars. Très belles installations qui ont permis de vivre une finale avec toutes les facilités pour les joueurs et spectateurs. Le CD 85 a enregistré plus de 3000 entrées payantes sur les 2 jours. A noter également la présence d'un grand nombre de scolaires le vendredi. La victoire revient au club de Lyon les Canuts face au Team Pétanque d'Oléron. Un grand merci au CD 85, au CTFR et Ecoles, et aux très nombreux bénévoles pour cette superbe organisation.

**Finale 2020** : des discussions sont en cours avec Aix en Provence qui possède le même type d'installation (ARENA) que La Roche sur Yon. Une étude est également menée pour que dans l'avenir la finale soit organisée à 4 équipes au lieu de 8.

**Participation pour l'édition 2019 /2020** : le nombre des participants est une nouvelle fois battu avec le passage du cap des 3000 clubs engagés (3051).

**Règlements** : la réglementation des tenues est valable pour la Coupe de France dès le 1er tour départemental, les clubs doivent être sensibilisés y compris quand les rencontres se déroulent sans délégué ou arbitre. De même il est rappelé qu'un seul joueur muté externe est autorisé par équipe (exclusion pour cette nouvelle édition d'un club du CD 95 qui avait aligné 2 joueurs mutés externes).

**Indemnisation des clubs** : actuellement les clubs peuvent attendre parfois plus d'un an pour être indemnisés par leur CD dans l'attente de la fiche financière de fin d'année. Toujours dans l'optique d'être au plus proche des clubs, il est proposé de les indemniser directement au fil de l'eau et à chaque tour. Les engagements des 10 € étant pris sur l'acompte de début d'année.

### **L. Médical**

#### ➤ **Surveillance Médicale Réglementaire**

##### - Bilan Saison 2019

Bilan quantitatif : Suivi complet : 50/52 soit 96% ; Suivi incomplet : 0/52 soit 0%

Absence de suivi : 2/52 soit 4%

Bilan qualitatif : 1 avis cardiologique demandé

Toujours la problématique du surpoids

Contre-indication : 1 contre-indication temporaire

Pas de contre-indication définitive

##### - Saison2020

Modalités de la SMR :

- Le bilan devra être réalisé de façon obligatoire avant le 31 décembre pour les sportifs inscrits pour la première fois sur la liste.

- Quelques modifications sur la fiche médicale et sur la fiche du bilan psychologique.

- ECG : Obligatoire à la première inscription et annuel à partir de 30 ans

➤ **Visite médicale des arbitres à partir de 65 ans** : afin de préserver le secret médical il est rappelé que concernant la fiche médicale celle-ci est à conserver par l'arbitre et il est décidé d'y porter la motion : Fiche médicale destinée au seul usage de l'arbitre et ne doit en aucun cas être adressée au Comité Départemental.

### ➤ **Délivrance de médicaments durant des stages et compétitions**

Stages et compétitions jeunes : il est décidé de créer une fiche médicale d'autorisation de soins par les encadrants de la FFPJP à remplir par la personne ayant l'autorité parentale comportant :

- Les coordonnées de la personne ayant l'autorité parentale
- Une autorisation pour les encadrants de la FFPJP à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, après consultation d'un praticien.
- Une autorisation de contrôle et /ou de délivrance d'un traitement médical sur prescription médicale pour les mineurs le nécessitant.

### Stages et compétitions seniors

Il est décidé pour chaque catégorie (jeunes à l'usage de l'encadrement, espoirs, seniors) de la mise à disposition d'une trousse médicale de premier secours lors des stages ou compétition où ne sont pas présent un membre de l'encadrement médical.

### ➤ **Lutte et prévention contre le dopage et l'alcool**

Dopage : Présence de stand d'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD) régionale sur les CDF.

Contrôles d'alcoolémie : Les comités jouent le jeu et les contrôles reçoivent majoritairement un bon accueil de la part des joueurs. On en parle beaucoup dans les médias. Il y a nécessité de mettre en place une réglementation sur les compétitions en chaîne à savoir Championnats Départementaux, Régionaux et de France.

### ➤ **Sport Santé**

Partenariat avec Sport Protect : maintien du partenariat dans les mêmes conditions de fonctionnement et financières.

Edition Sentez-Vous Sport au mois de septembre : l'objectif est de se donner les moyens de participer à cette édition 2019

Nous devons pour cela :

- donner les informations sur les modalités d'inscription à l'ensemble des CD et CR qui auront à charge la diffusion dans les clubs.
- obtenir la participation des clubs de la région parisienne (et aussi de joueurs sur la liste HN) à la journée du Village Sentez-Vous Sport au Parc de la Villette le 28 septembre.
- aller vers la participation à des actions dans le milieu scolaire et universitaire, le milieu carcéral et aussi dans le milieu de l'entreprise.

### ➤ **Formation sport santé et sport sur ordonnance** :

Faisant suite à la création d'un Comité Sport Santé National et aux protocoles d'activités sportives propres à notre discipline qui sont intégrés dans le Médicosport Santé du CNOSF, la question de la mise en place de formations sport santé dans notre Centre de Formation National a été abordée. La création de sections Sport Santé dans nos clubs de pétanque s'inscrit dans la mouvance actuelle du sport pour tous et du sport sur ordonnance initiée par nos pouvoirs publics depuis quelques années.

L'objectif : pouvoir former des encadrants qualifiés pour animer des séances sport santé au sein des clubs motivés par ces projets. Mais ce nouveau public de pratiquants nécessite des compétences d'encadrement particulières. Afin de mener à bien ce projet plusieurs axes de travail ont été définis avant le prochaine COMED :

- Incitation des clubs à se lancer dans un projet Sport Santé : réflexion et propositions sur des modèles financiers pérennes.

- Prise de conseils, planification des moyens nécessaire à la création d'une formation diplômante :

- Centre référence Sport Santé PACA, Azur Sport Santé à Antibes.
- Fédérations ayant déjà mise en place une formation : FF Athlétisme et Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire.

Afin de se fixer des objectifs réalisables, nous envisageons de démarrer cette formation au deuxième semestre 2020/ début d'année 2021.

## **X. CALENDRIER FEDERAL (2020 et 2021)**

**Le règlement sur les tenues vestimentaires** sur les qualificatifs aux CDF a été majoritairement respecté et l'un ou l'autre CD concernés par une non-application totale ou partielle ont reçu courrier de rappel. L'engagement fédéral d'amélioration de notre image sportive est un objectif commun et ne peut réussir sans l'engagement total des responsables de nos organes déconcentrés.

**Non-respect du Calendrier Unique** : même remarque que précédemment et sont principalement mais ici les concernés sont certains des territoires ultramarins. L'un p ex a été obligé, pour cause p ex du retrait en dernière minute du terrain du lieu prévu, et a dû changer de date. Un autre par erreur de transcription en leur calendrier. La fédération aurait préféré en être avertie plutôt que de le découvrir sur les réseaux sociaux. Tous ont reçu un courrier ou appel de la fédération pour s'en expliquer.

Décision : *le Comité Directeur sera intransigeant à l'avenir pour ce qui concerne l'application de nos textes. Pour le Calendrier fédéral nous envisageons d'établir un calendrier spécifique « ultramarin », p ex avancer leurs dates pour cause de leur éloignement et leurs impératifs. Cette étude sera menée par Michel LE BOT en commun avec les responsables des territoires concernés.*

**Proposition d'aménagement du Calendrier Fédéral** : un CD nous a fait la suggestion de pouvoir avancer le calendrier fédéral d'une quinzaine de jours.

Décision : *impossible pour 2020 vu que le calendrier est déjà établi qui tient compte d'autres impératifs et avancer fait courir le risque de climat peu propice.*

## **XI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES (en France – Situation 2019)**

- 03-06/2019 - CE Espoirs de Saint Pierre les Elbeuf (76) – Organisateur CR Normandie. Une réunion de préparation est prévue le Mercredi 29 Avril au Boulodrome Espace Henri SALVADOR en présence de notre Président de celui de la CEP.
- 28/11 – 01/12/2019 – Finale de la Coupe d'Europe à SAINT YRIEIX (16)
- 01-04/10/2020 – CE Espoirs & Jeunes Hommes et Femmes - Saint Pierre les Elbeuf (76) – Organisateur CD76
- 30/09 – 03/10/2021 – CE Triplettes Hommes – Dossier reçu du CD73 pour ALBERTVILLE
- Candidature CDM 2022 – dossier reçu du CD73 pour ALBERTVILLE ce qui porte à 4 le nombre de candidats potentiels après GRENOBLE, CLERMONT-FERRAND et AIX en Provence.

## **XII. ETAT d'AVANCEMENT DU PROJET FEDERAL et sa déclinaison dans les territoires**

**Projet Fédéral du Mouvement Sportif** : en cours d'élaboration et le CNOSF nous a transmis un Projet Fédéral type, auquel notre projet correspond dans les grandes lignes. Ce projet type est principalement destiné aux fédérations qui n'en avaient pas. Il est cependant demandé aux fédérations de s'y adapter dans le temps.

**Méthode de suivi du Projet Fédéral FFPJP** : le suivi sera fait sous la responsabilité du Président par le biais des travaux des commissions concernées au moyen de leurs CR et projets planifiés, avertis ensuite par le Comité Directeur.

### **Etat des lieux des fédérations – Réponses au questionnaire « Clubs non fédérés »**

- **35** retours de la part des comités départementaux.
- Sur ces 35 comités départementaux, au total **165 clubs** sont non-affiliés à la FFPJP.
  - UFOLEP: **40** clubs;
  - FSGT: **15** clubs;
  - SNCF: **0** club;
  - Pompier: **1** club;
  - Armée: **2** clubs;
  - Clubs loisirs : **12** clubs ;
  - Génération Mouvement : **60** clubs ;
  - Amicale : **12** clubs ;
  - Comités des fêtes : **23** clubs.
- Dans ces clubs, étaient affiliés à la FFPJP : **14** clubs
- A combien de clubs avons-nous proposé une affiliation : **37** clubs.
- **8** Comités Départementaux n'ont pas tenté de « fédérer » ces clubs.
- Combien de ces clubs font concurrence aux clubs FFPJP : Oui : **7** Non : **11**

### Leurs raisons selon eux de la non-affiliation à la FFPJP

- Rester indépendant (on fait ce que l'on veut) : **19**
- Le coût d'affiliation et de la licence : **3**
- Rester en fédération affinitaire (plus facile de gagner) : **2**
- Éviter les contraintes de règlements d'une Fédération : **13**
- Pas intéressé par la compétition : **12**
- Organiser leurs propres concours sans contraintes : **17**
- Clubs qui animent le village : **3**

**Centre National « Michel DESBOIS : Visite du site de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)** : notre Président a fait cette visite le 29 Mars 2019 accompagné de M. le Maire et son Adjoint de CHANAY (01) et assistés d'un responsable du site. Une présentation diaporama a été faite en Comité Directeur au moyen de l'opportunité d'implantation, une présentation fournie par le propriétaire vendeur et les photos réalisées par notre Président FFPJP.

Constat : les conditions d'accès au site ne répondent pas à nos besoins et ni l'espace immense de 16 ha qu'il convient de lotir (non prévu pour l'instant par le propriétaire). Le site contient trop de bâtiments à restaurer à prix envisagés fort onéreux, de toute façon il y a nécessité de construction neuve de la partie équipements sportifs.

Décision : Le Comité Directeur décide à l'unanimité de ne pas retenir le site de la MGEN.

**Les autres projets et visites à faire** : VICHY (03) installations existantes – CABRIES (13) -SEPTEMES les VALLONS (13) tous deux avec terrains à bâtir.

### **XIII. REGLEMENTS**

- **Alcoolémie et sanctions relatives** : selon nos textes actuels, les joueurs contrôlés positifs sont exclus de la compétition à laquelle ils participent. S'agissant des championnats, les joueurs contrôlés positifs sont exclus du championnat auxquels ils participent, si leur équipe se qualifie, ils retrouvent leur place lors du championnat suivant (Régional ou France).

Proposition à l'étude : pour 2020, les joueurs contrôlés positifs seraient toujours exclus de la compétition à laquelle ils participent. Lors des championnats, tout joueur contrôlé positif serait exclu de la compétition à laquelle il participe et entraînerait l'impossibilité pour son équipe de prétendre à une participation aux phases suivantes du championnat. Les textes et articles impactés seraient modifiés en conséquence afin de rendre opérationnelle cette mesure.

- **Questions de joueuses / joueurs** : un courrier anti-règlements actuels, d'un joueur vétérans a été lu tel qu'il l'a demandé en Comité Directeur.

Décision sur la question posée : nous vous avons lu et la réponse fait partie des décisions fédérales reprises au CR du présent Comité Directeur.

Décision d'ordre général : *en respect des délégations de pouvoirs et attributions de nos organes déconcentrés, et comme demandé par nos Présidentes et Présidents de Régions, le Président et les membres du Comité Directeur ne donneront plus de réponses directes aux joueuses / joueurs. Nous transmettrons intégralement leurs courriers à leurs Présidentes / Présidents de CD/CR respectifs. Nous n'interviendrons qu'à la demande expresse des responsables départementaux et régionaux et/ou en cas de « litige ».*

- **Concours départementaux** : nous avons reçu une demande de la Manche concernant l'application de frais administratifs sur les frais de participation.

Rappel de nos textes : « Les indemnités versées aux joueurs et joueuses devront correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation de l'organisation fixée par les Comités Départementaux. »

Décision : *l'ajout d'un montant pour frais administratifs, aux frais de participation, doit faire l'objet d'une décision votée en assemblée générale du comité départemental et reprise dans son règlement intérieur.*

### **XIV. D.T.N**

#### **A. HAUT NIVEAU :**

**CHAMPIONNAT DU MONDE ALMERIA (Espagne)** : Du 1 au 5 mai prochain, Philippe Suchaud, Henri Lacroix, Charlotte Darodes et Angélique Colombet représenteront la France pour les championnats du Monde de tête-à-tête, doublette et doublette mixte.

Selon les modalités données par la Fédération Espagnole, nous ferons du facebook live pour le maximum de parties des équipes de France lorsque celles-ci ne sera pas filmé par la webTV espagnole.

**C.I.P. SPORTIF HN** : L'ensemble des Conventions d'Insertion Professionnelle ont pu être reconduite cette année. 14 sportifs bénéficieront d'aménagement de leur programme professionnel pour assurer leur programme sportif.

**PREPARATION MENTALE :** Comme convenu dans la convention d'objectifs pluriannuelle de la Haute Performance, la préparation mentale a été mis en place pour les féminines. La première session a été organisée le vendredi 19 avril sur Lyon pour les 9 athlètes retenues. Ce regroupement a permis d'explicitier les bilans individuels des profils mentaux de chacun d'entre elles. Ainsi nous avons pu constater les évolutions radicales de certaines d'entre elles par rapport à leur profil établi en 2017 lors de la précédente session.

**INVITATIONS :** Le tableau des invitations des déplacements des équipes de France masculines et féminines en seniors et en espoirs est établi. Pour les jeunes, la liste des invitations sera planifiée après le dernier stage de mai à Villefranche sur Saône.

## **B. FORMATION INTERNATIONALE**

Dans le cadre de la convention pluriannuelle sur le développement des actions internationales, plusieurs déplacements ont été effectués ou seront planifiés. Des rapports seront transmis au Ministère pour toutes ces actions.

### **DOSSIER TCHEQUIE :**

Florence Trelu s'est déplacée du 6 au 10 février à Brno en Tchéquie pour encadrer la formation des responsables fédéraux pour l'encadrement des féminines dans ce pays.

### **DOSSIER ISRAEL :**

François Grange s'est rendu en Israël du 5 au 13 mars, accompagné de Joe Casale et de Dawson Dubois. Le programme était orienté vers la promotion de la discipline par la participation à un tournoi et la formation de l'encadrement Israélien par un module de formation.

### **DOSSIER LOUISIANE**

Jean-Yves PERONNET s'est rendu en Louisiane à Lafayette pour la seconde tournée. Dans le cadre de la semaine de francophonie, de nombreuses actions scolaires ont été organisées dans les écoles en immersion de la ville de Lafayette. Le bilan de cette tournée est la programmation de sessions de formation pour les professeurs des écoles par l'organisme du CODOFIL qui gère le recrutement des instituteurs de langue française et pour les étudiants en Sports de la faculté d'éducation physique. Ces deux décisions par la directrice du Codofil et du doyen de la faculté de sport sont de grandes avancées pour développement de la pétanque en Louisiane et en particulier à La Fayette. La rencontre du consul de France laisse aussi envisagée la programmation d'autres actions dans d'autres villes de la Louisiane.

### **DOSSIER SLOVAQUIE**

A la demande de Bruno Fernandez, Secrétaire de la Confédération Européenne de Pétanque, Jean-Philippe Soricotti se rendra à Modra à 35km de Bratislava à 17 au 20 mai prochain pour une formation des coaches Slovaques.

### **DOSSIERS HONGRIE**

Fin août, le staff des jeunes, François Grange et Jordan Carreau se rendra en Hongrie pour une formation organisée par les fédérations d'Europe centrale pour former les encadrants de leur pays.

## **C. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE**

### **PROJET GENERATION 224 :**

#### **REUNION TERRET**

Le Label Génération 2024 est un des outils favorisant les passerelles entre le monde scolaire et le monde fédéral.

Ce label a initialement été rattaché aux JO 2024 pour donner de l'impulsion. Cependant, tous les établissements (écoles, collèges et lycées) peuvent obtenir ce label avec des sports non olympiques. Actuellement, 1000 établissements sont labélisés. Ce chiffre est encore loin des objectifs visés par le Ministère qui est d'atteindre les 20% des établissements.

Dans chaque académie, un IA IPR EPS est référent de ce projet. Les dossiers doivent être envoyés depuis les établissements à ce référent, et ceci avant la mi-avril. Les dossiers ont été reçus directement par mail aux établissements. T. Terret nous a communiqué les référents sur les académies où nous avons des demandes : Limoges (après la formation à Brive), Aix-Marseille (Col d'Orange), Clermont-Ferrand (Moulin), Orléans (D. Roquain), Toulouse.

De notre côté : être proactif par la communication auprès des professeurs et des chefs d'établissements.

### **1. Contacter les relais institutionnels**

#### ➤ Auprès des DASEN (premier degré)

Avant de se faire, le Président de la FFPJP doit demander l'accord auprès du cabinet Dgesco (direction générale de l'enseignement scolaire) après conseil pris auprès de Monsieur Audeguy. Dans le courrier, nous pouvons partir de la convention pentapartite qui demande à la fois une actualisation, et une évaluation.

#### ➤ Auprès des IA IPR EPS (second degré)

Un premier contact doit obligatoirement s'établir avec l'inspection générale, doyenne Véronique Eloi – Roux. Il faut demander une audience afin de présenter le plan de développement fédéral.

Le courrier doit porter également sur la convention nationale avec sa réactualisation et sa demande d'évaluation. Il est aussi intéressant de cibler l'article 4 de la convention mettant en avant le volet formation entre les institutions. En relevant que ceci n'a pas encore été mis en place, il est envisageable une formation via le PNF. Ce type de formation (stage de 4 jours généralement) avec les fédérations est rare mais très pertinent. La formation se planifie et se prépare longtemps à l'avance (par exemple, aujourd'hui c'est envisageable pour 2021 selon T. Terret). Les intervenants sont des membres de la Fédération et des IA IPR EPS qui sont des relais et des formateurs de formateurs très influents.

Plusieurs conventions nationales avec les fédérations vont être renouvelées avec le CNOSJ lors de la journée Olympiques le 23 juin. Il faudrait faire les démarches aussi pour la nôtre.

### **2. Section Sportive**

Le Ministère souhaite l'ouverture de 1 000 sections sportives d'ici 2024, les portes d'entrée vont donc être favorables. Utiliser notre cartographie : les clubs et écoles de pétanque à proximité des établissements sont plus propices à l'ouverture d'une section. Objectif réalisable : l'ouverture d'au moins deux sections par an.

### **3. Intégrer les Jeux Internationaux UNSS**

Les jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) sont un évènement organisé par l'UNSS et l'Agence pour l'enseignement Français de l'Etranger (AEFE). Généralement les JIJ se déroulent dans une ville française. La pétanque peut intégrer ces Jeux et la FFPJP peut se proposer organisatrice pour 2020 (contacter la directrice Nathalie Constantini).

La pétanque a déjà intégré les Gymnasiades, qui sont les JO scolaires, organisés par la fédération internationale du sport scolaire, présidée par Laurent Petrynka.

### **4. Métaportail du Cojo / Canopé**

Ce portail a pour objectif de relayer les différentes didactiques sur le sport, il y a donc une visibilité à prendre selon T. Terret.

De même sur Canopé, place à prendre également car il n'y a pas de didactique de la pétanque. Didactiser l'activité dans un projet transversal : Pétanque/Mathématiques/Maitrise de la langue française. J.M Panazol, *directeur inspecteur général de l'Education Nationale*, peut aider à la production ?

#### REUNION MINISTERE :

Anna Maillard et Patrice Rodriguez ont assisté à la réunion des référents fédéraux sur le dossier de Génération 2024 dont le pilotage avait été confié à Thierry Terret. Ils ont pu échanger avec les autres fédérations pour constater les problématiques dans la déclinaison de ce dispositif

#### SERVICE CIVIQUE :

Pour assurer l'encadrement de ce dispositif, il semblerait important de rentrer dans le programme des services civiques afin de prévoir un poste pour chaque projet. Patrice Rodriguez a commencé de remplir le dossier d'agrément de la FFPJP et il travaille sur des fiches de missions éligibles. Le comité directeur valide cette orientation.

#### REUNION DES CTFR / CTFN :

Les 25 et 26 avril, nous organiserons le second séminaire des CTFR et CTFN pour échanger sur nos dossiers communs. Nous validerons les différents guides qui viennent d'être rédigés. (Guide scolaire + Guide professionnalisation)

### **D. PROFESSIONNALISATION**

Corentin Duterme a présenté les grands chapitres du guide la professionnalisation qui permet d'aider les présidents des régions à construire leur propre projet. Par rapport au projet initial qui prévoyait la prise à charge financière par la FFPJP après la fin des aides du CNDS, il est fortement envisageable une pérennisation différente avec le maintien d'un financement régional. En effet, les présidents des régions déjà engagées dans ce dispositif souhaitent conserver une implication dans ce financement et donc rester l'employeur. Le comité directeur valide la réorientation vers une pérennisation adaptée en fonction des ressources de chaque région tout en garantissant les créations de poste. Michel Lebot va finaliser la rédaction du chapitre sur le financement du poste. Ensuite il sera communiqué à toutes les régions.

L'ensemble des contrats de CDI ont été rédigés pour les staffs des équipes de France. Une seule personne attend un papier de son employeur pour la validation définitive de son contrat. Ceci devrait être fait dès que l'administration fera le nécessaire.

### **E. FORMATION :**

#### **REFORME MINISTERIELLE :**

Jean-Yves PERONNET et William ROUX ont participé à une réunion ministérielle sur la Proportionnalité entre les formations et les diplômes requis pour encadrer les activités sportives. Une synthèse sera transmise au cabinet de la Ministre qui devrait prendre des décisions au cours du moins de juillet. Nous attendons avec impatience ces décisions pour programmer définitivement les prochaines formations.

#### **FORMATION TRONC COMMUN :**

Après la réforme engagée, 31 formations ont été habilitées et programmées pour cette session. L'examen est planifié les 4-5 mai 2019 avec un rattrapage les **15-16 juin**

### FORMATION B.F.1°

La première session de formation s'est déroulée en février. Les cartes et les diplômes ont été envoyés aux régions.

FORMATION			EXAMEN		EQUIVALENCE	
FORMATION DISPENSEES	PRIMO-CANDIDATS	RECYCLAGE	ADMIS	RATTRAPAGE	DEMANDE	EQUIVALENCE VALIDE
20	162	54	135	27	1	1
	216 candidats en formation au total					

### FORMATION B.F.2°

Pour la session de 2019, il est envisagé 3 sites de formation en fonction du nombre d'inscrits (BASSENS / BRON / ANGERS). Actuellement 23 personnes sont préinscrites pour suivre la formation. Une nouvelle communication sera réalisée début mai concernant cette formation.

	Formation	Examen	Rattrapage
<b>BF2</b>	11 au 13 octobre (BASSENS/BRON) 18-20 octobre (ANGERS)	9 et 10 novembre	7 et 8 décembre

Pour la session d'Angers, il est prévu de la décaler la semaine suivante à savoir les 18-20 octobre. Ceci permettra de donner une seconde date pour les candidats non disponibles à la date commune.

### CQP :

Nous avons prévu de lancer une formation en septembre prochain. Toutefois, nous sommes obligés d'ajourner cette mise en place suite à la réunion du 2 avril 2019 à Paris. En effet, le CQP bien que paru au journal officiel et reconnu par la branche professionnelle ne permet pas aujourd'hui d'enseigner contre rémunération (en tant que stagiaire comme en tant que diplômé). En effet pour obtenir la carte professionnelle et pouvoir enseigner contre rémunération, nous devons inscrire les prérogatives d'exercices de notre CQP dans l'annexe II.1 du code du sport. Aucun des documents d'accompagnements à la création du CQP ne faisait mention de cette action, et les interlocuteurs sur ce sujet ne nous ont pas informé de cette nécessité

Donc dans l'immédiat les démarches urgentes à faire sont :

↳ Ecrire avec le sport boules et Odile URBANIAK du Bureau DSB2 des prérogatives de notre CQP.

↳ Attendre la validation après la publication au journal officiel de l'inscription de ces dernières au sein de l'annexe II.1 du code du sport

### DEJEPS/BF3 :

La dernière session de formation des UC3 et UC4 est planifiée du 6 au 9 mai prochain sur Avignon. L'évaluation des UC3-UC4 (correspondant au BF3) est programmée le 28-29 mai 2019 à Istres.

### PLATEFORME DE FORMATION

Dans la logique de la réforme des formations, présentée la saison dernière par William Roux, il apparaît indispensable d'enclencher la mise en place d'une plateforme dont l'objectif est multiple

Intérêt d'une plateforme

- ↪ Animer un réseau de référent (ETR, ETD, staffs, éducateurs, formateurs, dirigeants élus, CTFR, etc...)
- ↪ Portail commun entre formation/développement/ haut niveau
- ↪ Boîtes à outils
- ↪ Centre de ressources unique en accès libre et/ou accès privé
- ↪ Formation ouverte à distance
- ↪ Base de données à jour et sécurisées
- ↪ Accès sécurisé et réglementé par mot de passe (répond aux attentes de la RGPD)
- ↪ Suivi des adhérents

Cet environnement numérique permet :

- ↪ **L'organisation et la centralisation** de l'information
- ↪ **L'étude** des contenus multimédia
- ↪ **La production** collectivement ou individuellement des outils
- ↪ Le **débat, l'échange, la mutualisation, le partage**
- ↪ **L'autoévaluation** ou **l'évaluation** par un tiers

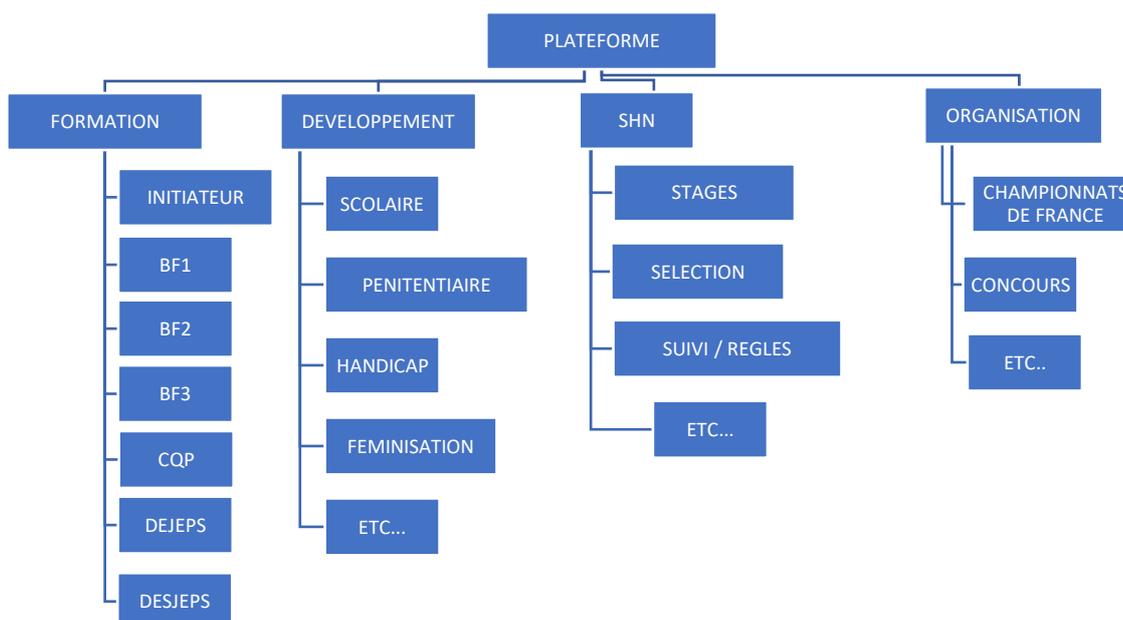
Si on voulait résumer ce serait la nouvelle mouture du portail fédéral existant aujourd'hui avec des fonctionnalités supérieures.

La plateforme est un **outil « trois en un »**, c'est à la fois :

- ↪ Un réseau social d' « **agrégation** » (pages FB, groupe FB, google+, LinkedIn, ..)
- ↪ Un réseau social de « **stockage** » (YouTube, Dailymotion ;.)
- ↪ Un réseau social d' « **échange et de diffusion** » (FB, LinkedIn in, twitter, google..)

Plusieurs utilisations distinctes :

- ✓ Pour **mener** à bien nos **formations** (fédérale, professionnelle, arbitre, discipline, etc...)
- ✓ Pour **animer** notre politique de **développement** (animation du réseau)
- ✓ Pour **structurer et suivre** le travail de la filière **haut niveau**
- ✓ Pour **soutenir** nos organisateurs
- ✓ Pour **accompagner** les élus dirigeants des clubs, comités.



Ce type d'outil doit nous servir dans un premier temps pour former, accompagner et soutenir nos cadres, nos ETR et ETD, nos référents formations, nos formateurs, nos organisateurs, nos élus.

### **Quelle plateforme choisir ?**

Actuellement trois plateformes peuvent répondre à tout ou une partie de nos attentes :

- ↪ La plateforme du CNOSF
- ↪ La plateforme de l'INSEP
- ↪ La plateforme de l'université de Lyon

Suite à la présentation des 3 systèmes, il a été décidé de s'orienter prioritairement vers la plateforme de l'INSEP qui présente l'intérêt aussi mutualiser des contenus avec d'autres fédérations. De plus, la réactivité des personnels de la cellule développement laisse prévoir des adaptations spécifiques au Sport. Des réunions seront organisées pour caler la collaboration d'une part mais aussi la compatibilité avec notre système informatique. Des réunions sont à prévoir avec Didier Schmitt et Claude Stirmel en amont du comité directeur de juin.

## **XV. PROCHAIN COMITE DIRECTEUR :**

### **Ebauche du Programme des 5 au 9 juin 2019**

#### Réunions des Commissions

- Mercredi 5 Juin
  - 10-12 :00 Réception des dirigeants de la FFSB
  - GT Nationaux : 09 :00 – 18 :00
- Jeudi 6 Juin
  - 09 :00 - 12 :00 - Commission Jeu Provençal
  - 15 :00 - Commission Equipements Sportifs
  - 16 :30 - Commission Handicap
- Vendredi 7 Juin
  - 09 :00 - Communication
  - 10 :00 – 12 :00 - GT Spécifique Numérique (présentation de Lionel ZIANET)
  - 09 :00 – 12 :00 – Commissions COJE et CNC
  - 11 :00 – 12 :00 – GT restreint Commission Féminines (synthèse des questionnaires)
- Comité Directeur
  - Vendredi 14 :30 – 18 :30
  - Samedi 08 :30 – 12 :00 / 14 :30 – 18 :30
  - Dimanche 08 :30 – 12 :00

### **Comités Directeurs suivants**

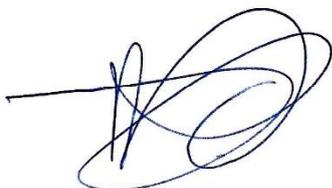
- 27 – 29 Septembre 2019 Comité Directeur + Conseil National
- 08 – 10 Novembre 2019 (avancé pour cause du CDM au Cambodge)

### **Congrès – Candidature 2022**

Nous avons reçu la candidature du CD 90 et de BELFORT avec lettre d'engagement de la Ville pour les 06-09/01/2022.

*(Levée de la séance)*

La Secrétaire Générale Adjointe de la F.F.P.J.P.  
Corinne VEROLA



Le Président de la F.F.P.J.P.  
Joseph CANTARELLI

